

Arrêté du 13 février 2018 relatif à l'agrément des établissements de formation en chiropraxie

13/02/2018

Ce texte est pris en application du décret n° 2018-90 du 13 février 2018 relatif à l'agrément des établissements de formation en chiropraxie, cet arrêté définit les modalités de dépôt des dossiers de demandes d'agrément et leur composition.